



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

FABRIQUÉ PAR :

Norac Concepts Inc.
C.P. 31097
Guelph, ON N1H 8K1

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

Numéro de téléphone : (519) 821-3633

Numéro de télécopie : (519) 821-2083

PRODUIT :**Nufarm Enhance****NUMÉRO D'HOMOLOGATION :**

29952

PRÉPARÉ LE :

24 février 2011

PRÉPARATEUR :

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :

Adjuvant de pulvérisation

FORMULE :

ND

SYNONYMES CHIMIQUES :

triglyceride ethoxylate

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Dangereux Ingrédients	% du Poids	NO. CAS
Non dangereux ingrédients	100	Mélange

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : Un contact avec les yeux, les peaux ou les respiratoire système peut causer une irritation.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

INGESTION : Peut causer gastro-intestinal appareil irritation et irritation à la gorge.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer une légère à modéré irritation avec la peau.

INHALATION : Du brouillard de pulvérisation et vapeur peut causer irritation au respiratoire appareil.

CONTACT AVEC LES YEUX : Un contact avec les yeux peut causer une légère irritation.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : Aucun connu.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : Aucun connu.

EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ : Les ingrédients de ce produit ne sont pas classés comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Aucune information n'est disponible, et l'on ne prévoit aucun effet néfaste sur la reproduction.

TERATOGENICITÉ : Aucune information n'est disponible, et l'on ne prévoit aucun ni effet tératogène.

MUTAGÉNICITÉ : Aucune information n'est disponible, et l'on ne prévoit aucun ni effet mutagène.

VOIES PRINCIPALES D'EXPOSITION : Contact avec les yeux. Absorption par la peau. L'inhalation. Oral.

MATÉRIAUX SYNERGIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu.

AUTRE : Aucun connu.



NUFARM AGRICULTURE INC.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR ET MÉTHODE : >93°C (vase clos PM)

INFLAMMABILITÉ : ND

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : SO

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : SO

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : ND

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) : ND

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : ND

MOYEN D'EXTINCTION : De l'eau sous forme de brouillard, du dioxyde de carbone, un agent chimique sec.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Porter un équipement de protection individuelle. En cas de déversement au sol, endiguer le déversement pour arrêter la fuite et empêcher la contamination de se propager. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière avec un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : N'utiliser que lorsque la ventilation est convenable et éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie. Entreposer entre 5 °C et 40 °C.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE



NUFARM AGRICULTURE INC.

LIMITE D'EXPOSITION :

Dangereux Ingrédients	TWA*	ACGIH TLV	STEL	Units
ND	N/E	N/E	N/E	SO

* MPT de 8 heures sauf si mention différente

MESURES D'INGÉNÉRIE : Assurer une extraction d'air local ou une aération.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : En présence du brouillard de pulvérisation, utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA pour les vapeurs organiques.

GANTS DE PROTECTION : Les gants résistant aux produits chimiques et les vêtements de protection doivent être imperméables.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques en cas d'éventuel contact avec les yeux.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : N'est pas exigé.

VENTILATION : Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

NOTE : Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

POINT D'ÉBULLITION :N/E
PRESSION DE VAPEUR :N/E
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :N/E
POINT DE CONGÉLATION :N/E
POINT DE FUSION :N/E
ÉTAT PHYSIQUE :Liquide
ODEUR :Odeur d'acide gras.
COULEUR :Liquide limpide jaune.
SEUIL OLFACTIF (PPM) :N/E
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1): N/E
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1): 0,97
DENSITÉ @ 25°CN/E
pH : 6 - 7
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :Le produit est émulsionnable dans l'eau.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE :N/E

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : La décomposition thermique de cette matière peut produire des oxydes de carbone et possiblement des gaz irritants.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Oxydants puissants, p. ex., peroxyde d'hydrogène, brome et acide chromique.

CONDITIONS À ÉVITER : Entreposage prolongé à des températures dépassant 40 °C.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ ORALE AIGUË (mg/kg) :ND

DL₅₀ CUTANÉE AIGUË (mg/kg) :ND



NUFARM AGRICULTURE INC.

CL₅₀ D'INHALATION AIGUË (mg/l) :ND

AUTRE : Voir la section 3.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES:

Non déterminé.

Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ni les rivières.

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Aucun connu.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL): Pas considéré dangereux pour le transport par route/rail au Canada. Communiquer avec le fabricant pour les mises à jour des informations concernant le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : Exempt (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires - exempt de SIMDUT.)

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER :

SIMDUT : N/E.

NFPA : N/E

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Nouvelle.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :
ND = Non Disponible
SO = Sans Objet
N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE